

MEMORIAL
Assemblée constituante genevoise
Séance d'installation du 20 novembre 2008
Salle du Grand Conseil dès 17h30

Ordre du jour

1. Accueil par M. Laurent Moutinot, Président du Conseil d'Etat
2. Allocution et ouverture de la séance par Mme Louise Kasser, Benjamine de l'Assemblée
3. Appel nominal et acceptation du mandat
4. Désignation de deux scrutateurs
5. Règles de séance
 - a. Règles de prise de parole
 - b. Temps de parole
 - c. Modalités de vote
6. Déclaration de chaque groupe
7. Désignation d'un bureau provisoire
8. Désignation d'une commission de rédaction du règlement
9. Lieu des séances plénières de l'Assemblée constituante
10. Proposition de serment pour la cérémonie officielle
11. Délégation au bureau provisoire de l'organisation de la cérémonie officielle marquant l'ouverture des travaux de la Constituante
12. Délégation au bureau provisoire du lancement de la procédure d'engagement d'un secrétariat général
13. Délai pour la remise des points à l'ordre du jour de la 2^{ème} séance

* * * * *

Accueil par M. Laurent Moutinot, Président du Conseil d'Etat à 17h30

Mesdames et Messieurs les Constituants,

Conformément à la loi constitutionnelle créant votre assemblée, le Conseil d'Etat, après avoir validé votre élection, vous a convoqué ce soir. Mme Louise Kasser est la benjamine de votre assemblée et c'est donc à elle qu'il revient de présider cette assemblée conformément à l'article 5 de la loi constitutionnelle. Madame la Présidente.

Mme Louise Kasser se lève sous les applaudissements et se rend à la place de la présidence.

La Présidente. Merci, Monsieur le Président, nous sommes au point 1 de l'ordre du jour. Je vous repasse la parole.

M. Laurent Moutinot, Président du Conseil d'Etat. Merci Mme la Présidente.

Allocution de M. Laurent Moutinot, Président du Conseil d'Etat

Mesdames et Messieurs les Constituants,

Le peuple genevois vous a confié la tâche exaltante et difficile de rédiger une nouvelle constitution et de la lui soumettre pour décision dans un délai de quatre ans.

Tâche exaltante parce que vous êtes face à une page blanche et que vous devez répondre à une forte attente de rénovation de nos institutions; tâche difficile, car vos idéaux politiques seront mis à la rude épreuve du débat démocratique, du vote de votre assemblée et enfin du vote populaire.

Le Conseil d'Etat, comme le prévoit la loi constitutionnelle qui vous a institués, participera à vos travaux dans un esprit constructif et en respectant strictement votre liberté créative.

Nous savons tous que le texte issu de vos travaux n'a de chance d'être accepté par le peuple que s'il respecte les équilibres subtils des intérêts divers que vous représentez et s'il apporte une réponse, un élan nouveau, face au défi de l'avenir. Le Conseil d'Etat forme le vœu que la nouvelle constitution genevoise ne soit pas le plus petit dénominateur commun entre vous, mais la synthèse de ce qu'il y a de meilleur dans les programmes de vos groupes.

Pour parvenir à ce résultat, vous devrez tout d'abord vous convaincre mutuellement de la pertinence de vos propositions, puis, dans un vaste processus de pédagogie politique, en convaincre la population.

Si le droit fédéral et le droit international vous imposent un cadre que vous ne pouvez transgresser, votre marge de manœuvre est considérable sur bien des sujets essentiels: comment organiser l'aménagement du territoire dans cette partie de la région franco-valdo-genevoise? Quelles compétences respectives pour l'Etat et pour les communes? Comment assurer l'organisation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire? Comment garantir le plus de droits individuels sans perdre de vue le bien commun? Comment répondre au progrès de l'électronique en respectant la sphère privée de l'individu?

La constitution que vous allez rédiger sera bien sûr datée, dès lors que vous l'écrivez dans un contexte économique et politique bien précis, et vous devrez faire des efforts de prospective pour éviter que cette constitution ne se périmé trop vite. Après tout, si votre œuvre dure aussi longtemps que l'actuelle constitution, vos successeurs se mettront au travail dans la deuxième moitié du XXI^e siècle, dans un monde où il n'y aura plus de pétrole, mais encore des glaciers sur les Alpes, si nous y prenons garde.

Mesdames et Messieurs les constituants, le Conseil d'Etat vous souhaite une belle et fructueuse aventure constitutionnelle au service de Genève.

Applaudissements

La Présidente. Je vous remercie

Allocution et ouverture de la séance par de Mme Louise Kasser, Présidente de la séance constitutive de l'Assemblée constituante.

M. le Président du Conseil d'Etat, Mesdames et Messieurs les élus à la Constituante, Mesdames et Messieurs les personnalités, amis et invités qui sont dans le public,

Le 24 février 2008, le peuple genevois a décidé de donner à son canton une nouvelle constitution. Pour réaliser ce projet, il a choisi de se doter d'une Assemblée constituante, élue le 19 octobre 2008 et se réunissant pour la première fois aujourd'hui même.

En ce 20 novembre 2008, soit un mois après les élections, j'ai l'immense plaisir et le grand honneur, en tant que benjamine, d'ouvrir et de présider cette première séance plénière de notre Assemblée constituante.

Mesdames et Messieurs les élus, nous avons une mission; celle, dans quatre ans, de proposer au souverain un texte constitutionnel qui soit non seulement compris et accepté par toute la population, mais qui puisse également se traduire en termes concrets dans nos lois et règlements. Il est en effet indispensable que le nouveau texte soit à même de répondre aux besoins des citoyennes et citoyens et qu'ils en ressentent des effets tangibles dans leur vie quotidienne.

Gardons toujours cette mission en tête! Efforçons-nous de tenir nos débats dans le plus grand respect mutuel. Soyons ouverts à débattre des propositions d'autrui, rappelons-nous que la confrontation d'idées est saine et qu'elle fait avancer le projet démocratique. C'est sous ces conditions et au terme de discussions qui s'annoncent passionnantes que nous pourrons, dans quatre ans, soumettre au peuple un projet de nouvelle constitution. Ce texte doit permettre à notre canton de s'adapter aux défis de l'avenir, ceux du XXI^e siècle, il doit offrir aux générations futures un projet de société durable et cohérent.

La loi qui nous institue prévoit que l'Assemblée constituante se dote de son propre règlement et se fixe des règles de fonctionnement. Nous avons donc «carte blanche» pour nous organiser. C'est à la fois une opportunité immense pour laisser place à l'innovation, mais cette carte blanche représente également un grand défi organisationnel et politique!

Afin de nous organiser au plus vite et de relever ce défi, j'ai souhaité réunir un comité des premiers élus, composé d'un membre par groupe. Ce comité s'est réuni à trois reprises et s'est consacré à la préparation de cette première séance. Il a également réfléchi à la suite des travaux de la Constituante, avant de soumettre ses réflexions, ce soir, à notre assemblée au complet.

Quelques pistes ont déjà été esquissées: le comité des premiers élus propose notamment la désignation d'un bureau provisoire de l'Assemblée constituante; dans le même ordre d'idées, il suggère également la désignation d'une commission de rédaction du règlement. L'écriture d'un règlement, à réaliser dans les meilleurs délais, est en effet une étape capitale pour la bonne suite de nos débats.

Après une séance assez administrative aujourd'hui, le comité des premiers élus souhaiterait la tenue d'une cérémonie plus officielle, en janvier, et l'assermentation des membres de l'Assemblée constituante à cette occasion. Tous ces objets seront traités en détail au cours de notre séance de ce jour.

Le comité des premiers élus a dû faire des choix plus tangibles immédiatement. Nous siégeons en effet dans la salle dite du «Grand Conseil», notamment pour des raisons techniques, pratiques et peut-être également historiques. Il a également été décidé que les interventions se feraient assis, et non debout comme cela peut se pratiquer dans d'autres assemblées. Dans une volonté d'information et de publicité auprès de la population, mais également à des fins d'archives audiovisuelles, le comité des premiers élus a choisi de faire retransmettre cette séance d'installation en direct par la chaîne Léman Bleu.

Afin de placer les différents groupes dans la salle, j'ai procédé à un tirage au sort. Nous aurons tout le loisir, par la suite, et si nous le souhaitons, de réorganiser nos places différemment. J'ai souhaité que nous puissions commencer nos travaux en ayant à notre disposition les outils que sont la constitution genevoise actuelle et la Constitution fédérale de la Confédération suisse – vous avez certainement déjà trouvé ces documents à vos places.

Bien que quelques directions aient donc déjà été données, vous le voyez, tout reste à écrire, tout reste à décider. Nous n'avons fait que poser les premiers jalons d'un travail de longue haleine. Je vous le souhaite captivant, motivant et créateur. Mesdames et Messieurs les élus, à nous, maintenant, de constituer notre avenir et celui du canton de Genève!

Je vous remercie.

Applaudissements

La Présidente. Je passe maintenant au point 3 de notre du jour, à savoir l'appel nominal et l'acceptation du mandat. Les personnes suivantes retenues pour des raisons personnelles ou professionnelles se sont excusées pour la séance de ce jour : il s'agit de M. Michel Grandjean, du groupe Verts et Associatifs et de M. Michel Ducommun du groupe Solidarité. Par ailleurs, je dois vous informer d'un changement au sein du groupe SolidaritéS. MM. Pierre Vanek et Gilles Godinat se retirent, ce qui fait échoir un mandat à Mme Jocelyne Haller.

Applaudissements

Les trois personnes viennent ensuite, à savoir Jean Batoux, Dominique Ziegler et Shirin Hatam renoncent à assumer leur mandat, ce qui fait échoir le quatrième siège du groupe SolidaritéS à Claire Martenot.

Applaudissements

Je dispose de tous les documents officiels liés à ces changements. Jocelyne Haller et Claire Martenot peuvent donc siéger dès aujourd'hui.

Je vais maintenant procéder à l'appel nominal. Je vous prie de répondre « présente » ou « présent ». Par cette réponse vous indiquez aussi que vous acceptez votre mandat et je vous remercie de parler fort car les micros ne sont pas branchés pour chacun.

Murat Julian Alder, présent ; Michel Amaudruz, présent ; Jean-Pierre Aubert, présent ; Carine Bachmann, présente ; Roberto Baranzini, présent ; Richard Barbey, présent ; Michel Barde, présent ; Béatrice Barton, présente ; Janine Bezaguet, présente ; Thomas Bläsi, présent ; Bertrand Bordier, présent ; Thomas Büchi, présent ; Beat Burgenmeier, présent ; Boris Calame, présent ; Georges Chevieux, présent ; Michel Chevrolet, présent ; Marguerite Contat Hickel, présente ; Nils de Dardel, présent ; Christian de Saussure, présent ; Yves-Patrick Delachaux, présent ; Claude Demole, présent ; Gilles Desplanches, présent ; Patrick-Etienne Dimier, présent ; Michel Ducommun, excusé ; Alexandre Dufresne, présent ; Jacques-Simon Eggly, présent ; Marie-Thérèse Engelberts, présente ; Laurent Extermann, présent ; Olivier Fatio, présent ; Franck Ferrier, présent ; Marco Föllmi, présent ; Maurice Gardiol, présent ; Pierre Gauthier, présent ; Benoît Genecand, présent ; Béatrice Gisiger, présente ; Michel Grandjean, excusé ; Christian Grobet, présent ; Silja Halle, présente ; Jocelyne Haller, présente ; Lionel Halperin, présent ; Bénédicte Hentsch, présent ; Michel Hottelier, présent ; Florian Irminger, présent ; Louise Kasser, présente ; René Koechlin, présent ; Catherine Kuffer-galland, présente ; Pierre Kunz, présent ; David Lachat, présent ; Yves Lador, présent ; Raymond Loretan, présent ; Béatrice Luscher, présente ; Michèle Lyon, présente ; Alfred Manuel, présent ; Claire Martenot, présente ; Antoine Maurice, présent ; Cyril Mizrahi, présent ; Souhaïl Mouhanna, présent ; Ludwig Muller, présent ; Jacques Pagan, présent ; Soli Pardo, présent ; Christiane Perregaux, présente ; Olivier Perroux, présent ; François Planta de, présent ; Philippe Roch, présent ; Jean-François RoCHAT, présent ; Albert Rodrik, présent ; Françoise Saudan, présente ; Andreas Saurer, présent ; Jérôme Savary, présent ; Constantin Sayegh, présent ; Pierre Scherb, présent ; Pierre Schifferli, présent ; Stéphane Tanner, présent ; Thierry Tanquerel, présent ; Guy Tornare, présent ; Marc Turrian, présent ; Alberto Velasco, présent ; Tristan Zimmermann, présent ; Solange Zosso, présente ; Guy Zwahlen, présent.

La Présidente. Je passe au point 4 de notre ordre du jour, désignation de deux scrutateurs. En effet, pour la séance d'aujourd'hui, je n'ai pas souhaité disposer du système de vote électronique. Je propose donc la désignation de deux scrutateurs invités à venir s'asseoir à mes côtés. Je vous propose le deuxième benjamin, Florian Irminger, du groupe Verts et associatifs et le deuxième doyen, Marc Turrian du groupe AVIVO. Y a-t-il des oppositions à ce choix ? Si ce n'est pas le cas, je prierais MM. Florian Irminger et Marc Turrian de venir prendre place à mes côtés.

Applaudissements

La Présidente. Je passe au point 5 de notre ordre du jour, règles de séance. N'ayant aucun règlement qui puisse me guider dans la présidence de cette séance, je vous propose de fixer quelques règles de séance sommaires. Pour les règles de prise de parole, je vous propose que chaque groupe ait droit à une seule intervention, par objet de l'ordre du jour, avec dépôt éventuel d'un amendement, et pas de débat possible sur cette intervention. Y a-t-il des oppositions formulées à cette règle de séance ? Si tel n'est pas le cas, je la considère comme acceptée.

Concernant le temps de parole, je souhaiterais limiter les interventions à trois minutes au maximum. Y a-t-il des oppositions à ce choix ? Si tel n'est pas le cas, je vous remercie de faire vos déclarations en trois minutes.

Concernant les modalités de votes, je propose qu'ils se fassent à la majorité simple. Y a-t-il des oppositions à ce choix ? Tel n'est pas le cas non plus, nous adopterons donc la majorité simple pour nos votes.

La Présidente. Je passe à l'objet numéro 6 de notre ordre du jour, déclaration de chaque groupe. Je prie les oratrices et orateurs, comme dit tout à l'heure, de s'en tenir au temps fixé à trois minutes. Les groupes seront appelés dans l'ordre du tirage au sort que j'ai effectué pour le placement dans la salle.

J'appelle donc pour le groupe PDC, Mme Béatrice Gisiger.

Mme Béatrice Gisiger. Lors de la campagne électorale précédant les élections à la Constituante du 19 octobre, le parti démocrate-chrétien s'est engagé pour une constitution simple et transparente qui laisse aux générations futures la possibilité d'innover et d'entreprendre.

En ma qualité de cheffe de groupe et au nom des élus démocrates-chrétiens, je renouvelle cet engagement devant cette assemblée: cette constitution, nous l'écrirons pour nos enfants... et nous commençons à l'écrire en cette Journée internationale des droits de l'enfant.

Fidèle à ses engagements de campagne, le groupe démocrate-chrétien fera des propositions dans les domaines suivants:

La famille, cellule fondamentale de notre société; nous veillerons à la protéger, à assurer sa sécurité, son intégration, sa formation et son éducation. Ces thématiques nous tiennent particulièrement à coeur.

L'importance de la fiscalité, le soutien aux familles de classe moyenne, à celles qui vivent dans la précarité, qui subissent les conséquences de la monoparentalité; notre responsabilité est de leur assurer une place digne et reconnue.

Décrire les missions et les prestations de l'Etat, garantir leur transparence et leur efficience sont des principes qui doivent également figurer dans notre charte fondamentale.

Le respect de nos institutions comme le réaménagement des compétences entre le canton et les communes, y compris la ville de Genève, feront également partie de nos priorités. Les démocrates-chrétiens soutiendront la création d'une Chambre des communes.

La définition de l'aménagement passe par la vision de l'habitat collectif et privé, par sa mise en oeuvre ouverte et dynamique. Nous ne rougirons pas du patrimoine que nous léguerons à nos enfants tout en leur assurant un logement.

En redéfinissant notre aménagement, nous y mettrons le pragmatisme indispensable dans le domaine «nature et environnement». Les enjeux sont financiers et économiques, et surtout aussi humains. Les ressources dont nous avons hérité gracieusement, nous ne pouvons ni nous les approprier, ni les galvauder. Nous avons le devoir de les faire fructifier et de les transmettre à nos enfants. Ils y trouveront des repères nécessaires pour affronter leur avenir, après nous. Ce travail passe encore et toujours par l'apprentissage de la connaissance.

Genève est à la fois internationale et régionale. Quelle vocation! L'une et l'autre sont indissociables. Le travail important déjà entrepris avec nos voisins français et suisses nous ouvre une formidable perspective économique, culturelle, environnementale. Le parti démocrate-chrétien

se réjouit de favoriser cette démarche, tout en ancrant le rôle de Genève au service de la communauté internationale.

Voilà, Mesdames et Messieurs, quelques grands principes que les démocrates-chrétiens s'engagent à promouvoir en rédigeant, avec vous, la nouvelle constitution de Genève. Cette constitution sera le reflet de notre volonté et de notre engagement pour bien vivre ensemble.

Nous, démocrates-chrétiens, contribuerons à sa réalisation en jetant des ponts et en jouant notre rôle de rassembleur. Nous nous engagerons dans un esprit empreint de respect pour que notre constitution reste le premier et l'ultime instrument du bien commun; exercice d'équilibre ambitieux, mais ô combien passionnant et pour lequel nous sommes pleinement motivés.

Vive 2012 et la nouvelle constitution!

La Présidente. Je vous remercie Mme Gisiger. Je passe la parole pour le groupe AVIVO à M. Mouhanna.

M. Souhail Mouhanna. La constitution de 1847 s'est inscrite dans un moment historique majeur de notre canton. Elle est le fondement de nos libertés, de nos droits fondamentaux et de nos institutions démocratiques. Cette constitution, qui fut révolutionnaire pour son époque, s'est enrichie, grâce aux luttes de nombreuses générations, de très importantes conquêtes démocratiques et sociales dans les domaines de l'éducation, de l'assistance publique et de l'aide sociale, du droit de vote, celui des femmes puis des étrangers sur le plan communal, du logement, de l'énergie et de l'écologie notamment. Autant dire que notre édifice républicain repose sur des bases solides et dispose d'une architecture ouverte sur l'avenir. 1847 doit par conséquent rester la référence pour l'oeuvre à laquelle nous sommes appelés à nous atteler. Limiter cette oeuvre à une simple reformulation syntaxique de notre constitution actuelle n'aurait aucun sens. Revenir sur des acquis démocratiques et sociaux, obtenus au prix de longues luttes et de lourds sacrifices, irait à contre-courant de l'histoire.

Dans son projet de constitution pour la Corse, Jean-Jacques Rousseau remarquait que «plus la monnaie joue un rôle éminent dans la société, plus les inégalités se creusent et répandent la plus grande misère».

Le désastre économique et social actuel, provoqué par le culte du profit, de la suprématie du financier sur l'économique, du productivisme sur l'environnement et des multinationales sur les Etats, ne fait que confirmer cette assertion et nous rappeler, nous convaincre aussi, que les seuls investissements sans risque et qui profitent à toutes et à tous sont ceux que l'on affecte à l'Etat social, aux services publics et à la protection de l'environnement.

Les élues et élus de l'AVIVO espèrent vivement que cette conviction est aussi partagée par vous toutes et tous, Mesdames et Messieurs, et qu'ensemble nous serons capables d'intégrer à notre édifice républicain de nouveaux espaces pour la solidarité et pour les droits démocratiques et sociaux.

Dans cette perspective, nous n'arrivons pas les mains vides. Nous vous apportons pour commencer un appel, signé par plus de 1700 citoyennes et citoyens, demandant à notre Assemblée d'introduire dans sa charte fondamentale un chapitre relatif aux droits sociaux.

Comme vous pourrez le constater, la solidarité intergénérationnelle en constitue le caractère dominant. En effet, parmi les dispositions constitutionnelles proposées se trouvent notamment: la gratuité de l'instruction publique, des revenus sociaux et des salaires minimaux garantissant des conditions de vie décentes, la garantie d'un nombre de places de crèches répondant aux besoins de la population, des logements locatifs bon marché en nombre suffisant, l'amélioration de la politique familiale et de l'assurance-maternité, des établissements publics médicaux et médico-sociaux répondant aux besoins de la population et aux exigences d'une médecine de qualité, des transports publics bon marché, etc.

En vous demandant de bien vouloir réserver bon accueil à notre appel et à nos propositions, nous vous adressons, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues, nos respectueux messages.

La Présidente. Je vous remercie M. Mouhanna. Nous le garderons pour le moment dans les aigres archives de la Constituante et le remettrons en temps voulu à la commission compétente.

La Présidente. Pour les Associations de Genève, je passe la parole à M. Manuel.

M. Alfred Manuel. Boris Calame, Yves Lador et moi-même, représentants élus des «Associations de Genève», désirons tout d'abord adresser nos remerciements aux Genevois d'avoir ouvert la Constituante à l'expérience associative, reconnaissant ainsi que celle-ci constitue un tissu riche et diversifié dans la vie genevoise. Nous nous réjouissons de travailler au sein de cette Assemblée et d'apporter les échos de notre expérience particulière.

Chers collègues, notre légitimité commune n'est pas née d'un score extraordinaire aux urnes. Néanmoins, nous avons reçu un mandat clair: redéfinir notre texte fondamental et donc le bien commun qu'il doit protéger. Le fait que nous tenions notre première séance le jour même de la Journée des droits de l'enfant est symbolique: car c'est bien de l'avenir de nos enfants dont nous devons nous préoccuper. Puisse-t-on le garder à l'esprit à chaque instant; cela d'autant plus que nous entamons notre travail dans un contexte marqué par des défis sans précédents et de grandes incertitudes.

Pour réussir à remplir ce mandat, il sera indispensable de regarder notre réalité avec des yeux neufs, du courage, de la clairvoyance et de la lucidité. Nous devons apprendre à nous connaître, à nous écouter et à partager; car les opinions des uns et des autres ont toutes leur légitimité. A terme, elles devront converger dans un texte qui se devra d'être rassembleur.

Nous pensons pouvoir contribuer aux travaux de la Constituante d'une manière spécifique. En effet, définir le bien commun pour une collectivité faite d'une grande diversité est une expérience que nous menons quotidiennement au niveau associatif. Nous souhaitons vous faire bénéficier de cette expérience, car nous savons déjà:

- * combien il faut un esprit de dialogue, d'échange et constructif,
- * combien il faut travailler dans le respect des différences, tout en ayant constamment à l'esprit l'élaboration du bien commun,
- * combien il faut inclure et impliquer les publics concernés par les objets étudiés.

Ecrire une constitution pour la Genève du XXI^e siècle implique que nous allions à la rencontre de nos concitoyens, que nous soyons à leur écoute, que nous les associions à nos travaux en procédant à des consultations dont il faudra inventer ensemble les modalités afin qu'au final, chacun se retrouve dans un texte simple et accessible, affirmant les valeurs collectives fortes qui nous unissent; un texte rassembleur qui puisse recevoir le plébiscite des électeurs.

La Présidente. Je vous remercie. Pour le groupe UDC, je passe la parole à M. Soli Pardo.

M. Soli Pardo. Isocrate, qui fut peut-être l'inventeur de la philosophie, assimilait la constitution d'une cité à son âme, qui a le même pouvoir pour l'animer que la pensée en a pour le corps humain.

Nous avons été élus pour rédiger un projet de constitution qui, s'il est accepté par le Conseil général lorsque nous le lui soumettrons, devra animer notre canton pour - peut-être - des décennies.

Le groupe UDC a fait campagne pour l'élection à cette illustre assemblée en se concentrant sur trois thèmes, trois mots-clés : traditions, droits populaires et sécurité. Et ces trois mots-clés, les élus UDC travailleront pour qu'on en retrouve la trace dans le projet de constitution qui sera élaboré par ce cénacle.

Traditions, non au sens conservateur du terme, mais au sens dynamique. Ces dernières années, que ce soit dans la conduite de certaines grandes entreprises en Suisse ou dans celle d'entités étatiques comme le canton de Genève, nous avons pu observer qu'une de ces traditions ou plusieurs avaient disparu, notamment la modestie, l'économie et le sens de la mesure.

Ces vertus qui ont disparu du paysage politique et économique doivent être restaurées dans le texte constitutionnel. Nous sommes passés dans un règne de folie des grandeurs, de dépenses inconsidérées, de budgets voués à l'explosion, de réalisations immodestes.

On a négligé l'essentiel pour ne s'occuper que du secondaire, voire de l'insignifiant. Nous dépensons des fortunes en subventions, ici à Genève, destinées à financer des activités qui ne sont pas nécessaires, ni profitables au plus grand nombre, à la majorité de la population. L'intérêt public n'est plus compris comme celui de la majorité, mais comme celui de minorités, voire de marginaux.

Un des objectifs des membres de l'UDC de cette assemblée sera de réinsuffler les vertus cardinales de ce qui a fait le succès de la Suisse dans la vie de notre cité, dans son âme, qui est, comme le disait Isocrate, sa constitution, afin que tous, y compris ses gouvernants, sachent qu'ils doivent s'attacher au bien du plus grand nombre et non au confort de certains.

Droits populaires, parce qu'ils sont oubliés, négligés. Des événements très récents nous ont montré qu'en Suisse et à Genève, les droits populaires étaient menacés. Certains des groupes de cette assemblée ont des programmes comportant une restriction de ces droits, comme par exemple l'augmentation du nombre de signatures requis pour lancer un référendum ou une initiative populaire. Il nous importera d'être les gardiens de ces droits populaires, de lutter pour qu'ils demeurent l'essence même de notre constitution.

Il y a quatre pouvoirs en Suisse, et non seulement trois. Il y a l'exécutif, certes. Il y a le législatif, certes. Il y a le judiciaire, certes. Mais il y a surtout celui du peuple, qui constitue l'autorité suprême de notre démocratie. Nous devons réaffirmer ce principe, et les membres de notre groupe y veilleront.

Sécurité. C'était notre troisième mot-clé. Nous aurions pu choisir comme thème la crise du logement, celle des finances publiques, celle des transports, qui plongent Genève dans une situation dramatique.

Nous avons choisi celui de la sécurité:

- * parce qu'il s'agit de la première mission de l'Etat: assurer la sécurité physique des personnes et de leurs biens et,
- * parce que cet Etat pêche dans cette mission élémentaire.

La police n'a pas de mission constitutionnelle actuellement; elle se trouve dans un état lamentable, en permanence en sous-effectif, ne disposant pas des moyens qui lui sont nécessaires pour assurer le maintien de l'ordre et le respect du droit en tout lieu et en tout temps sur le territoire cantonal.

Nous nous devons de fixer ce rôle constitutionnel aux forces de l'ordre et d'imposer au Conseil d'Etat le devoir de le mettre en oeuvre, puisque les faits montrent qu'il ne s'agit - hélas! - pas pour l'exécutif d'une priorité. Les différentes théories du contrat social reposent sur le fait que les individus acceptent d'aliéner certaines de leurs libertés à l'Etat, de lui payer notamment des impôts, en échange du fait qu'il assure la sécurité physique des habitants et de leurs biens.

Je terminerai avec la question de Genève, ville internationale. Comme le disait Jaurès - puisque le thème de Genève, ville internationale est repris par nombre de groupes ici: «Un peu d'internationalisme éloigne de la patrie, beaucoup y ramène». Et nous veillerons à ce que Genève,

qui est une ville internationale parce qu'elle est suisse et parce que la Suisse est neutre, réaffirme son attachement à la Suisse.

Je vous remercie.

La Présidente. Je vous remercie. Pour le groupe Verts et associatifs, je passe la parole à Florian Erminger.

M. Florian Irminger. Dessiner une nouvelle Genève: voilà le mandat que nous entamons aujourd'hui. L'association de nos énergies implique un sens de l'écoute mutuelle et une capacité à construire ensemble des compromis.

Nous porterons ainsi les rêves et aspirations de la population! Il s'agit d'abord du droit à vivre dans un environnement sain, dans des conditions de logement dignes et accessibles, du droit à une éducation et à des soins de qualité ensuite et du respect du droit à l'égalité entre toutes et tous, femmes et hommes, Suisses et étrangers, avec et sans-papiers, atteint-e d'un handicap ou non, quelle que soit leur orientation sexuelle.

Nous devons toutefois être conscients qu'une bonne partie des habitantes et habitants est éloignée de nos réflexions, trop préoccupée par la dureté de la vie quotidienne. Notre premier devoir sera de nous rapprocher d'eux. Nous devons faire en sorte que chaque personne intéressée soit écoutée et puisse également se sentir investie par ce projet. La participation démocratique ne consiste ainsi pas seulement à soumettre au final un texte. L'implication doit être permise dans toutes les étapes qui mèneront à un projet de nouvelle constitution. C'est ainsi que nous pourrions proposer un nouveau contrat social qui donnera une nouvelle dynamique à Genève.

Le groupe des Verts et associatifs vient ici avec des idées et des ambitions pour Genève et sa région – et non, d'ores et déjà, avec un projet rédigé avant l'heure. Nous souhaitons partager avec vous nos plus importantes orientations:

- * Osons donner aux jeunes élues et élus toute leur place dans nos travaux, comme nous le faisons aujourd'hui, et aux jeunes de ce canton un accès particulier à nos travaux, pour que nous rédigeons un réel pacte intergénérationnel!
- * Intégrons celles et ceux d'entre nous qui sont éloigné-e-s, voire privé-e-s, de la citoyenneté!
- * Agissons pour que les femmes et les hommes soient effectivement égaux dans notre République!
- * Donnons-nous une constitution qui soit novatrice et à l'avant-garde de la protection de l'environnement – faisons de Genève une région exemplaire en matière de développement durable, en réduisant notre empreinte écologique, sans recours à l'énergie nucléaire!
- * Pour faire face aux crises économiques, ancrons la diversification et la durabilité comme principes conducteurs du développement de Genève! Soyons solidaires, tant au niveau local, que régional et international!
- * Enfin, que l'«Esprit de Genève» l'emporte sur ce qu'on a pu appeler l'esprit des Genevois.

Il nous appartient, avec ces priorités, de dessiner pour Genève un nouveau contrat civil et politique, environnemental et social, culturel et économique qui fasse honneur à l'enfant de Genève, Jean-Jacques Rousseau, à l'aube du tricentenaire de sa naissance.

C'est à tous ces défis que nous travaillerons ici, ensemble.

Au nom du groupe des Verts et associatifs, je vous remercie.

La Présidente. Je vous remercie. Pour le groupe Libéraux & Indépendants, je passe la parole à René Koechlin.

M. René Koechlin. L'écrivain et philosophe malien, Amadou Hampaté Bâ, a dit: «Il existe trois vérités: ma vérité, sa vérité et La Vérité».

Il y a un mois, le peuple souverain nous a désignés pour élaborer une nouvelle constitution. Il nous a chargés de cette mission, non pas pour que chacun de nous se borne à proclamer et afficher sa vérité, mais pour que nous nous entendions, afin de bâtir ensemble ce qui sera La Vérité.

Ce n'est pas un hasard si la langue française utilise le même verbe pour signifier, d'une part, l'accord entre les personnes, en tant qu'objectif, quand elles visent à s'entendre, et, d'autre part, les moyens d'atteindre ce but. Car il faut être capable d'entendre, c'est-à-dire: être à l'écoute, pour finalement pouvoir s'entendre sur tout sujet. Et lorsque ce dernier est d'importance, cette condition s'avère primordiale.

On le sait, et je l'ai vécu comme député, les affrontements partisans et idéologiques donnent lieu à des débats stériles. Or, ce que le souverain, notre mandant, attend de nous, ce ne sont pas des luttes et combats vides et exempts de résultats tangibles, mais la fécondité, la productivité et, autant le dire, une certaine sagesse.

De cette sagesse, le premier symptôme qui permet d'atteindre cet objectif, ou le moyen le plus efficace, est le dialogue. Or, pour dialoguer, il faut d'abord se montrer capable d'écouter. Etre à l'écoute de l'autre, des autres, tant qu'ils sont, à savoir: non seulement les personnes de cette Assemblée, mais aussi et d'abord toutes celles qui n'ont pas été élues, puis les élus à des fonctions publiques, cantonales et municipales, et, enfin, tout citoyen que la constitution intéresse et interpelle.

Voilà, Mesdames et Messieurs les constituants, voilà le vœu qu'au nom du groupe des Libéraux et Indépendants et, je l'espère, en votre nom à tous je tenais à formuler ce soir.

Je terminerai par ces trois mots latins, qui expriment un souhait relatif à notre constitution: «Vivat, crescat, floreat!»

Merci de m'avoir écouté. J'espère que vous m'avez entendu, pour que nous nous entendions !

La Présidente. Je vous remercie. Pour le Mouvement Changer Genève, je passe la parole à M. Patrick Dimier.

M. Patrick Dimier. Tous les grands rédacteurs de constitution ont eu une vision du monde et une espérance pour l'humanité et leur communauté. La constitution de 1847 était imprégnée de l'esprit des Lumières et de la certitude que la connaissance libère les hommes de l'ignorance et de la tyrannie. Les grandes tragédies du XXe siècle nous ont appris à être moins optimistes et surtout que nos connaissances peuvent apporter autant de biens que de maux, et qu'il dépend de l'usage qu'on en fait pour qu'elles asservissent la société humaine et détruisent la nature ou qu'elles améliorent l'une et l'autre.

Nous sommes les délégués du peuple souverain pour rédiger une constitution qui sera l'expression de toutes les raisons positives que nous avons de vivre ensemble. Nous ne serons, dans cette tâche, soumis qu'à notre conscience et à notre sens du devoir.

Mais nous n'oublierons pas que nous nous inscrivons dans une histoire qui nous a légué les principes de la souveraineté du peuple et de la démocratie participative; et que c'est là l'essence même de notre vie publique.

Ce sont ces principes qui nous ont permis d'intégrer dans nos murs, sans heurts et sans conflits majeurs, des générations d'hommes et de femmes venant de tous les horizons du monde et qui font de notre République le lieu où la diversité peut vraiment devenir une richesse.

Parmi nous, ici dans cette salle, se trouvent de nombreuses personnes qui proviennent d'une immigration plus ou moins récente. Nous ne partageons pas nécessairement une histoire commune, une ethnie commune ni même une religion commune, et pourtant nous avons tous le désir de vivre ensemble et d'œuvrer pour le bien commun, parce que nous partageons des institutions dans lesquelles nous nous reconnaissons.

Nous ne briserons pas ce cadre. Mais nous réaffirmerons notre volonté de renforcer notre indépendance à l'égard de toute structure qui ne nous garantirait pas les droits inhérents à une démocratie participative et à la souveraineté du peuple de Genève.

Nous éviterons le piège de croire, comme d'autres avant nous, qu'une constitution peut déléguer des libertés et des droits, car le peuple souverain a toutes les libertés et il a tous les droits, et ce serait lui faire offense que de lui en octroyer comme un appât, pour mieux le museler ensuite.

En revanche, nous serons attentifs à lui rappeler que la liberté ne va pas sans la responsabilité et qu'il ne peut en user dans le mépris d'autrui et celui de la nature. Nous lui rappellerons aussi que nous ne pouvons vivre ensemble sans accorder notre protection aux plus faibles d'entre nous.

Pestalozzi ne disait-il pas: «Devenez hommes afin de pouvoir à nouveau devenir citoyens, afin de pouvoir à nouveau devenir Etats»?

La Présidente. Je vous prie de gentiment conclure

M. Patrick Dimier. Notre avenir dépend tout entier de l'éducation que nous saurons donner aux générations qui nous suivent. Une fausse interprétation de la liberté peut avoir pour conséquence de nous priver de principes et de normes. Cette nouvelle constitution devra nous inciter à éduquer nos enfants afin qu'ils deviennent des citoyens dédiant leur intelligence à l'amélioration de la société, dans une culture du respect.

Enfin, nous dirons que nos acquis n'ont de sens que s'ils respectent le droit des générations futures à vivre en paix dans un environnement sain, que seul est libre celui qui peut user de sa liberté et que la force d'une communauté démocratique se mesure au bien-être qu'elle peut offrir aux plus faibles de ses membres.

La Présidente. Je vous remercie. Pour le groupe Socialiste pluraliste, je passe la parole à Mme Christiane Perregaux.

Mme Christiane Perregaux. Les membres du groupe socialiste pluraliste vous saluent toutes et tous et s'engagent dans les travaux de la Constituante avec enthousiasme et respect pour la tâche que les électrices et électeurs leur ont confiée. Dans la recherche du bien commun, objectif au cœur même de la constitution, le groupe socialiste pluraliste se met au travail dans un esprit d'écoute mutuelle et d'échange, mettant au service de la Constituante sa diversité d'expériences et surtout son solide désir et sa détermination de voir se dessiner peu à peu une constitution humaniste basée sur la solidarité et l'égalité. Il lui importe de trouver en commun les formes de travail les plus appropriées pour aboutir ensemble à ce texte fondamental qui réengage toute la communauté du canton de Genève dans un nouveau contrat social.

Les quatre ans de débat et de rédaction qui commencent aujourd'hui doivent mobiliser la population de ce canton. Nous devons nous donner les moyens de l'informer des travaux qui se mènent et l'encourager à s'organiser pour être une force propositionnelle. Les femmes, trop peu nombreuses dans cette assemblée, doivent se faire entendre. Les étrangères et étrangers, qui sont 40% de la population de ce canton, doivent pouvoir donner leur point de vue, sachant que les termes du vivre ensemble se trouvent dans la constitution. Si la constitution de 1847 a mis fin au vote censitaire de la constitution de 1814, nous aurons nous aussi à dialoguer pour vivifier notre démocratie en élargissant les droits politiques à ceux qui ne les ont pas. Les jeunes doivent être associés à cette aventure citoyenne. Nous devons nous donner les moyens de les écouter, notamment dans les cours d'éducation citoyenne devenus lieux de débat concernant les

problématiques de la Constituante; ceci dans les cycles, les collèges et les institutions de formation.

La cohésion sociale sera un des axes forts de notre travail – ce qui exige d'avoir une constitution qui n'énonce pas seulement des bonnes intentions, des principes et des droits, mais prévoit des mécanismes législatifs pour faire respecter les articles constitutionnels, les droits de chacun et particulièrement des personnes et des groupes les plus vulnérables. Nous ne pourrons pas éviter de nous poser la question d'une société marginalisante plutôt qu'intégrative, ce qui va nous entraîner à reconsidérer l'engagement de l'Etat envers les citoyennes et citoyens, dans la situation actuelle et pour le futur.

La nouvelle constitution va s'inscrire dans le champ des conventions internationales, ce qui n'était pas le cas en 1847, la Convention pour la lutte contre toutes les discriminations, la Convention des droits humains, des droits de l'enfant – c'est d'ailleurs, aujourd'hui 20 novembre, la Journée internationale des droits de l'enfant – bon présage pour tout ce qui les concerne, comme l'éducation, la formation, la santé. Nous devons nous interroger sur toutes les formes d'interdépendance, qu'elles soient économiques, écologiques, culturelles, politiques, sociales, humanitaires, à la fois régionales et transfrontalières, suisses, européennes et mondiales.

La constitution de 2012: une constitution qui sait garder des valeurs de 1847 avec les modifications subies au cours du temps, une constitution qui cherche à répondre à de nouvelles questions de société qui se posent à Genève, quant à sa place dans le monde, à l'esprit qu'elle veut continuer à défendre, à la diversité de ses besoins et de sa population aux statuts administratifs et sociaux extrêmement divers – et même sans statut – ce qui ne favorise ni la participation à la vie citoyenne, ni la cohésion sociale.

La Présidente. Je vous prie de gentiment conclure

Mme Christiane Perregaux. Enfin, le groupe socialiste pluraliste veut croire à cette nouvelle constitution pour laquelle il s'engage avec vous toutes et tous et qui représente pour les quatre ans à venir un extraordinaire défi citoyen au service de Genève.

Au nom du groupe socialiste pluraliste, je vous remercie.

La Présidente. Je vous remercie. Pour le groupe Radical ouverture, je passe la parole à Pierre Kunz.

M. Pierre Kunz. N'avez-vous pas, comme les membres de notre groupe, été interpellés par la ferveur, l'enthousiasme et l'engagement populaire qui ont marqué récemment l'élection présidentielle américaine?

Ne ressentez-vous pas, en pénible contrepoint, la fadeur et la désaffection qui caractérisent la vie politique genevoise?

Nous devons nous rendre à l'évidence: nos institutions, en particulier le mode électoral du gouvernement, ses règles de fonctionnement, l'aménagement du territoire, le rôle des communes, la fiscalité et les conditions relatives aux droits populaires, ne répondent plus

- * ni à l'environnement géopolitique, économique, social et médiatique de notre canton;
- * ni au fractionnement croissant de la politique genevoise;
- * ni à l'état de notre société, plus dispersée et individualiste que jamais.

Cette obsolescence affadit notre démocratie, lui enlève sa saveur et sa part de rêve. Elle pousse nos concitoyens, notamment notre jeunesse, à la démobilisation, au désintérêt, à l'amertume.

Depuis le 19 octobre dernier nous sommes dépositaires de la mission et au bénéfice de l'immense privilège de rédiger le projet rassembleur d'une nouvelle constitution pour Genève.

Gardons-nous d'oublier la responsabilité qui accompagne cette mission et ce privilège! Une responsabilité qui doit nous donner l'audace d'oser le changement et les réformes:

- * oser remettre en question nos systèmes et nos schémas lorsqu'ils se sont révélés médiocres et inefficaces;
- * oser emprunter des voies nouvelles, inconnues, lorsque les chemins traditionnels se perdent dans l'incohérence et la déresponsabilisation;
- * oser repenser ce qu'on appelle les «acquis» lorsqu'ils sont devenus paralysants et inéquitable, en particulier pour les jeunes générations;
- * oser renoncer aux habitudes lorsqu'elles brisent les enthousiasmes, les ambitions et les rêves de nos concitoyens.

Soyons convaincus, comme cet ancien conseiller d'Etat radical, que, contrairement à ce que prétendent les médiocres, la politique n'est pas l'art du possible. La politique est l'art de rendre possible ce qui est nécessaire.

Et ce qui est nécessaire, Mesdames et Messieurs les constituants, c'est de redonner de la fraîcheur, de la vitalité, du rêve et de l'authenticité à notre démocratie.

La Présidente. Je vous remercie. Pour le groupe SolidaritéS, je passe la parole à Jocelyne Haller.

Mme Jocelyne Haller. Il y a un mois, un – petit! – tiers des électrices et électeurs genevois ont élu leurs représentantes et représentants à la Constituante. Malheureusement, et cela devrait nous engager à une modestie certaine dans cette enceinte, le verdict des urnes ne reflète que partiellement l'opinion de la population.

Tout d'abord, parce que près de la moitié des gens qui vivent et travaillent à Genève sont étrangers et n'ont pas le droit de vote, ce qui constitue un déni démocratique auquel nous ne saurions consentir, ensuite parce que les enjeux de cette Constituante «à froid», sans mandat clair ni exigence populaire manifeste, paraissent nébuleux pour la majorité des gens; enfin, car nombre des listes en présence n'ont pas contribué à clarifier le débat.

L'astuce des concepteurs de cette Constituante, largement relayée par certains médias, a été d'en appeler à la «société civile», par opposition à la «classe politique», censée quant à elle soudain représenter plus ou moins l'Etat, et non plus la diversité politique des électrices et électeurs et la population de manière plus générale.

Mais, pour nous, les travaux de cette Constituante seront clairement politiques, quels que soient les artifices visant à occulter les contradictions et les tensions sociales qui se reflèteront – et qui doivent nécessairement se refléter – dans nos travaux.

Assurer la défense et l'extension des droits sociaux, comme celui à un salaire minimum par exemple, en faveur duquel nous venons de faire aboutir une initiative populaire cantonale, lutter contre toutes les discriminations et défendre les prérogatives populaires, voilà ce que nous ont demandé les électrices et électeurs de solidaritéS. Ils ont voulu dans ce sens garantir la présence d'élues et d'élus de la gauche combative dans cette Constituante, porteurs d'un vrai projet de rupture radicale avec l'ordre économique et social dominant. Nous nous efforcerons ici de répondre à cette attente.

En effet, le mouvement politique solidaritéS rassemble des femmes et des hommes qui ont la volonté de promouvoir une société solidaire. C'est pourquoi, nous appelons – au quotidien – la population à se mobiliser pour défendre ses droits et mènerons le même combat à la Constituante sans en retrancher la moindre parcelle!

Sur le fond: nous refusons d'emprisonner l'action politique, sociale et syndicale dans le cadre de prétendues «contraintes économiques», qui servent les intérêts des milieux dominants et dont la crise actuelle du capitalisme montre bien qu'elles conduisent à l'impasse.

60 ans après la proclamation de la Déclaration universelle des droits humains, quelle «contrainte» justifie que l'on ne réduise pas massivement les émissions de gaz à effet de serre qui menacent la vie, en renonçant aux risques inacceptables du nucléaire?

Quelle «contrainte» justifie la hausse du cours des céréales qui aggrave la famine?

Quelle «contrainte» justifie l'augmentation du nombre des working poor?

Quelle «contrainte» encore justifie l'essor du chômage et de la précarité, en même temps que le surtravail et les heures supplémentaires?

Ce sont les diktats du profit privé qui mettent en cause le bien-être de la majorité. Nous pensons qu'il faut sortir de cette logique mortifère en défendant un projet socialiste, féministe et écologiste, fondé sur une réelle démocratie politique et économique.

L'appropriation et la gestion sociales des principales richesses peuvent seules – à terme – garantir la satisfaction des besoins de toutes et tous, promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations, en particulier à l'égard des femmes.

L'engagement écologiste est, dans le même sens, une question de vie ou de mort: il exige une solidarité planétaire, y compris avec les générations futures, et implique aussi une rupture radicale avec l'ordre économique actuel.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les convictions qui fonderont nos interventions ici comme ailleurs!

La Présidente. Je vous remercie. Je passe la parole au dernier groupe tiré au sort, le groupe g[e] avance ; je passe la parole à M. Barde.

M. Michel Barde. Les milieux de l'économie ont voulu participer à l'aventure de la refonte de la constitution genevoise. Pour la rendre plus claire et plus lisible pour tous – une constitution est une charte fondamentale; elle n'est pas une accumulation de lois –, pour l'adapter aux circonstances d'aujourd'hui et pour marquer la présence de l'économie. Nous en dépendons tous pour notre travail, nos salaires ou nos revenus, qui alimentent au surplus les ressources de l'Etat notamment dans ses fonctions de puissance publique, de sécurité et de cohésion sociale.

Genève avance veut dire un Etat fort, mais adapté, rapide et efficace, un Etat arbitre au service de la collectivité, une action gouvernementale qui a pleinement retrouvé sa cohérence et qui agit là où il faut, en fonction d'objectifs clairs.

Pour Genève: une économie dynamique, créatrice d'emplois, respectueuse des valeurs humaines et du développement durable; une véritable politique d'accueil des entreprises, avec une fiscalité incitative et des procédures simplifiées; un terrain propice au développement des organisations internationales, des entreprises et des PME; une vision plus économique de l'écologie et du social; des organisations professionnelles respectées; un rayonnement international encouragé.

Pour Genève: une société responsable, solidaire et axée sur l'autonomie personnelle; une éducation de base solide; une formation adaptée pour chacun; une politique sociale visant l'intégration professionnelle; une chance pour chacun.

Pour Genève: la fin du clivage canton-ville, des relations canton-communes revues et simplifiées; des structures qui évitent les doublons, dévoreurs d'énergies, de talents et de finances publiques.

Pour Genève: une administration décloisonnée et efficiente, à l'écoute de la population plutôt que génératrice d'entraves; un état d'esprit client-partenaire, encourageant la simplicité et la prise d'initiative.

Pour Genève: une conception de l'aménagement du territoire répondant aux enjeux urbains de demain; une vision régionale; une mobilité intelligente et complémentaire; des déclassements de zones agricoles en jachère; des zones de développement pour les entreprises, avec des bâtiments à faible consommation d'énergie.

Pour Genève: la sécurité pour tous, sans peur ni méfiance; des forces policières correctement dotées, formées et orientées pour faire face aux nouvelles menaces.

Pour Genève: des finances publiques saines; un endettement contenu, qui ne grève pas l'avenir des générations futures. Un proverbe chinois ne dit-il pas qu'un Etat trop endetté n'aime pas ses enfants?

Voilà ce que souhaite notre groupe, composé de femmes et d'hommes de terrain, qui placent l'action avant les luttes partisans.

La Présidente. Je vous remercie. Je remercie tous les groupes pour leurs déclarations et je passe au point 7 de notre ordre du jour : la désignation d'un bureau provisoire.

Comme annoncé auparavant, n'ayant aucun règlement qui nous autorise à élire une présidence aujourd'hui, le comité des premiers élus vous propose de désigner un bureau provisoire chargé de traiter les affaires courantes dans l'intervalle. En parallèle, une commission de rédaction du règlement de notre assemblée devra également être désignée pour que nous puissions, début 2009, nous doter d'une structure de fonctionnement. L'objet n°7 porte donc sur la désignation d'un bureau provisoire. Le comité des premiers élus propose qu'une personne par liste soit désignée et que la benjamine garde la présidence de ce bureau provisoire, ce qui fait un groupe composé de 12 personnes. Vous avez reçu une liste des différentes personnes désignées par leur groupe, je vais en faire lecture:

Personnes désignées par leur groupe pour siéger au bureau provisoire:

Pour le groupe Association de Genève, Boris Calame, AVIVO, Souhail Mouhanna, G[e]l'avance, Michel Chevrolet, Libéraux & Indépendants, Jacques-Simon Eggly, M.C.G., Marie-Thérèse Engelberts, PDC, Guy Tornare, Radical ouverture, Thomas Büchi, Socialiste pluraliste, Christiane Perregaux, SolidaritéS, Jocelyne Haller, UDC Genève, Ludwig Muller, Verts et associatifs, Marguerite Contat Hickel. Y-a-t-il des remarques, des questions ou des erreurs ?

Si tel n'est pas le cas je vous propose de passer à l'approbation globale de ces personnes désignées comme membres du bureau provisoire. Je vous propose de lever la main si vous acceptez ces personnes désignées. Y-a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Les personnes sont désignées à une très nette majorité moins une abstention.

La Présidente. Ceci me permet de passer directement au point 8 de notre ordre du jour, à savoir la désignation sur le même mode d'une commission de rédaction du règlement. Également, comme annoncé auparavant, nous avons choisi, avec le comité des premiers élus, de vous proposer de désigner une commission de rédaction du règlement qui aurait pour mandat, pour le début de l'année 2009, d'élaborer un règlement ; début 2009, à savoir au plus tard avant le début de la prochaine séance plénière. J'ai également distribué la liste des personnes désignées par leur groupe pour siéger à la commission de rédaction du règlement et j'en fais à présent la lecture :

Pour le groupe Associations de Genève, Yves Lador, AVIVO, Christian Grobet, G[e]l'avance, Benoît Genecand, Libéraux & Indépendants, Michel Hottelier, M.C.G., Patrick-Etienne Dimier, PDC, Béatrice Gisiger, Radical ouverture, Françoise Saudan, Socialiste pluraliste, Thierry Tanquerel, SolidaritéS, Nils de Dardel, UDC Genève, Soli Pardo, Verts et associatifs, Olivier Perroux.

Y a-t-il des remarques, des questions ou des erreurs ?

Si tel n'est pas le cas je vous propose de passer au vote pour désigner ces personnes comme membres de la commission de rédaction du règlement. Qui accepte ces personnes? Qui refuse cette désignation? Qui s'abstient? Deux abstentions. Je vous remercie. Majorité évidente moins deux abstentions.

Ces personnes constitueront donc la commission de rédaction du règlement chargée de nous rendre un projet de règlement au plus tard avant la prochaine séance plénière.

La Présidente. Je passe donc au point 9 de notre ordre du jour : lieu des séances plénières de l'assemblée constituante. Le comité des premiers élus a eu l'occasion au cours de l'une de ses séances d'examiner plusieurs options de salles et a estimé que la salle où nous nous trouvons, dite « salle du Grand Conseil », est la plus à même de recevoir nos travaux de séances plénières. Cependant, pour que cela puisse se faire, une demande formelle devra être adressée au bureau du Grand Conseil qui doit l'accepter avant que nous puissions tenir nos séances plénières ici-même. D'autre part, il me faut vous signaler que la salle comporte un inconvénient majeur, celui de ne pas permettre aux personnes vivant avec un handicap d'accéder à la tribune du public. Je vous propose donc deux choses ce soir : premièrement de voter sur le principe même d'adresser une demande au Bureau du grand Conseil pour que nous puissions siéger dans cette salle, deuxièmement de charger le bureau provisoire d'examiner de près la question de l'accès handicapés à la tribune et, selon ses conclusions, de rechercher des solutions applicables à ce problème; à ce sujet, un groupe souhaite-t-il prendre la parole ?

M. Christian Grobet, AVIVO. Je ne vais pas revenir sur tous les avantages de cette salle qui est idéale pour débattre et pour la centralité. Bien entendu, les salles de commissions devront être ailleurs. En ce qui concerne l'accès pour les handicapés, je pense qu'on peut trouver une solution, le cas échéant ; bien que la plupart des personnes suivent maintenant les débats sur Léman Bleu – reste à savoir si nous allons faire de même – on peut imaginer aménager une ou deux places dans la salle pour des handicapés, si c'était nécessaire. En tout cas moi, cela ne me gênerait pas qu'il y ait des handicapés qui siègent dans cette salle pour suivre les débats. Par contre, j'ai quelques doutes quant au fait de savoir si c'est le bureau du Grand Conseil qui a la compétence pour déterminer si nous pouvons siéger dans cette salle. Du reste, si cela devait être le bureau du Grand Conseil, je préférerais que la décision soit prise par le Grand Conseil lui-même, pour que l'on sache quels sont les motifs, que les députés assument leurs responsabilités et ne pas prendre une décision en catimini par quelques personnes. Mais j'estime que le Grand Conseil n'est pas le propriétaire de cette salle, l'Hôtel de Ville est un bâtiment qui est à la disposition des autorités cantonales. Je suggère que le bureau provisoire examine cette situation et que l'on ne prenne pas ce soir trop rapidement la décision de s'adresser au bureau du Grand Conseil. Du reste, nous suggérons, l'AVIVO, qu'une décision soit prise déjà ce soir parce qu'il y a des urgences de fixer, avant de lever la séance, une date pour le bureau provisoire et pour la commission de rédaction du règlement. Si on pouvait, avant de quitter les lieux, fixer ces deux dates, il faudrait, à ce moment-là, que le bureau traite la question de l'attribution de cette salle ou non.

La Présidente. Je vous remercie. Pour demander la parole, une personne par groupe, il faut appuyer sur le petit bouton qui est devant vous, ainsi cela enregistre. Je passe la parole à Silija Halle pour le groupe Verts et associatifs.

Mme Silija Halle, Verts et associatifs. Madame la Présidente, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, chers collègues, la constitution que nous nous préparons à élaborer sera soumise au peuple dans 4 ans. Pour s'assurer, non seulement de son succès dans les urnes, mais surtout de sa pertinence, nous devons impérativement nous donner les moyens, d'une part de travailler dans de bonnes conditions et, d'autre part, d'aller à la rencontre de ceux qui nous ont élus, là où les défis de Genève se posent. Il ne suffira pas, en effet, d'inscrire le principe de démocratie participative dans le texte qui sera le fruit de nos travaux. Il nous faudra encore et surtout l'incarner, concrétiser cette participation citoyenne au coeur même de notre démarche. C'est dans ce sens que le groupe des Verts et associatifs souhaite soumettre ici deux propositions. Dans un

premier temps, il nous paraît essentiel que ce texte neuf puisse naître dans un lieu neuf, que la Constituante siège dans un lieu qui, contrairement à celui-ci, ne soit pas lourdement connoté. En effet, une salle telle que celle-ci pourrait nous ramener rapidement sur le chemin des antagonismes traditionnels qui enveniment trop souvent la vie politique de notre canton. S'il a été dit que toutes les possibilités ont été examinées, nous sommes certains que d'autres lieux susceptibles d'accueillir nos débats existent, et proposons donc que soient reprises au plus vite les recherches pour un cadre plus approprié. Dans un deuxième temps, pour nous permettre d'aller au devant des habitantes et des habitants de la région dans son ensemble et de les inviter à faire entendre leurs voix dans le processus constitutionnel, nous souhaitons proposer que l'Assemblée se déplace périodiquement pour siéger à l'extérieur de la ville. Il ne s'agit évidemment pas de faire de la Constituante un cirque itinérant, mais nous pourrions envisager de siéger une fois par année dans un lieu différent, par exemple, en nous rendant une fois dans une commune rurale, une autre fois dans une commune suburbaine, une fois dans le canton de Vaud et une dernière fois en France voisine. [.....]

La Présidente. Je vous prie de conclure.

Mme Silija Halle, Verts et associatifs. En plus de marquer le rôle fondamental que jouent ces différents acteurs dans la réalité genevoise contemporaine, ces déplacements régionaux seraient l'occasion d'organiser des séances de consultation et d'information de la population concernée et de susciter ainsi le débat. Je vous remercie.

La Présidente. La parole va à M. Manuel du groupe Associations de Genève.

M. Alfred Manuel, Associations de Genève. Merci Madame la Présidente. Oui, je voudrais vous dire que nous ne sommes pas convaincus que le choix de la salle de l'Hôtel de Ville, puisque c'est ainsi que nous avons convenu dans le cadre du comité des premiers élus que se nommait cette salle, était réellement la salle idéale pour que nous siégions. Je vais vous donner deux raisons fortes, et aussi deux raisons complémentaires. La première, c'est que l'Assemblée constituante va devoir se pencher sur l'organisation, sur le fonctionnement de la vie politique genevoise, et il nous semble dès lors qu'elle se devrait de prendre une certaine distance par rapport à l'arène dans laquelle se déroule la politique cantonale ; ceci nous semble délicat de tenir nos séances ici, dans un lieu qui est très fortement marqué, imprégné et identifié au Grand Conseil. Une deuxième raison, eh bien, c'est que, vous l'avez mentionné, le comité des premiers élus a reçu, de la part des services de M. Moutinot, une liste de lieux qui étaient susceptibles, éventuellement, d'accueillir nos débats, nos séances plénières. Nous nous sommes penchés sur cette liste, sans toutefois aller, je trouve, dans les détails qu'il aurait fallu prendre, notamment nous n'avons pas eu l'occasion d'aller sur place, nous n'avons pas eu l'occasion de discuter avec les responsables de ces salles. Donc, il nous semble un peu prématuré que nous prenions ce soir une décision définitive sur le lieu des séances plénières, et la motion que nous voudrions déposer, c'est que cette question soit reprise par le bureau provisoire et qu'une délégation du bureau provisoire, éventuellement avec d'autres personnes, d'autres membres de notre assemblée, aillent voir ces différents lieux et puissent faire une investigation un peu plus détaillée. Le comité avait beaucoup de choses importantes à gérer, peut-être que ce dossier-là n'a pas été traité comme il aurait dû. Voilà, sinon, les deux autres faits qui vont en direction d'un autre local, vous l'avez déjà mentionné, ce sont les difficultés d'accès pour les personnes à mobilité réduite. Je pense que ce serait un mauvais signal vis-à-vis des minorités que de siéger ici et la dernière chose que je voulais mentionner est que nous ne sommes pas un législatif, donc il nous semble que l'on devrait définir et trouver un lieu qui soit plus à-même de recevoir une chambre haute.

La Présidente. Merci. Pour le groupe Libéraux & Indépendants, je passe la parole à M. Koechlin

M. René Koechlin, Libéraux & Indépendants. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les constituants, si j'en crois les deux préopinants, M. Manuel et Mme Halle, je me dis, pourquoi faire les choses simples quand on peut les faire compliquées !!! (*Rires*). Nous disposons ici de toutes les structures, de toutes les installations qui sont les plus adéquates pour le type de débat que nous devons tenir ; alors en ce qui nous concerne, le groupe des Libéraux & Indépendants, nous

partageons totalement l'opinion exprimée par M. Christian Grobet tout à l'heure, au nom de l'AVIVO, à savoir qu'il faut être pragmatique, que la salle qui se prête le mieux au type de débats que nous aurons est celle-ci, il n'y en a pas d'autre qui se prête aussi bien à cela. Quant à l'idée de voyager et de faire du tourisme, je suis le premier à la partager, mais probablement en autre compagnie et d'autres circonstances (*rires du public*), chère Madame : sinon, pourquoi ne pas aller à Tahiti, à Cuba, pour tenir quelques débats intéressants (*rires dans le public*), pourquoi se limiter à la France voisine et au canton de Vaud ! Voilà, je vous demande d'être pragmatique, de retenir cette salle. Maintenant ce que je voudrais dire – et cela dit en passant à Christian Grobet – bien sûr que l'on peut faire la demande au Grand Conseil mais, formellement, le bureau provisoire doit déposer la demande au bureau du Grand Conseil et c'est le bureau du Grand Conseil qui ensuite la transmettra au Grand Conseil lui-même. Ensuite, il en fera ce qu'il voudra. Voilà.

Applaudissements

La Présidente. Je vous remercie, la parole va à Patrick Etienne Dimier du Mouvement Changer Genève.

M. Patrick-Etienne Dimier, M.C.G. Merci Madame la Présidente, je voudrais juste rappeler ce qui a été dit lors des réunions du comité des premiers élus, cette salle est une salle de la République, elle appartient à l'Etat, elle n'appartient ni au Grand Conseil, ni au Conseil municipal de la Ville de Genève, elle est à la disposition de toutes les institutions élues par le peuple. Donc, si nous souhaitons utiliser cette salle, il suffit d'arranger et d'organiser l'agenda pour qu'il n'y ait pas conflit pour siéger, c'est à nous de dire si nous souhaitons être dans cette salle, c'est à nous seuls d'en décider et j'estime que nous n'avons aucune autorisation à demander, à quelle qu'autre autorité que ce soit, si ce n'est le Conseil d'Etat qui, lui, est le gardien des lieux, en sa qualité de gérant des bâtiments. Pour le reste, notre groupe partage une partie de l'idée des Verts, mais nous estimons que l'itinérance, qui a un fondement politique très intéressant, ne doit pas s'appliquer aux séances plénières, mais aux séances de commissions ; je crois que là, les groupes sont plus réduits, c'est plus facile et je crois que ce sera beaucoup plus intéressant pour nos concitoyens d'assister aux travaux de commissions que d'être là, dans le travail des séances plénières. Donc, nous adhérons à l'idée des Verts pour l'itinérance, mais nous souhaitons qu'elle soit limitée aux travaux de commission. Quant au reste, si la majorité de cette assemblée décide de siéger ici, elle siègera ici, nous avons le gardien des lieux qui nous surveille sous les armoiries de notre République et qui nous dira si c'est possible ou pas.

Applaudissements

La Présidente. Je vous remercie, je passe la parole pour le groupe SolidaritéS, à Nils de Dardel.

M. Nils de Dardel, SolidaritéS. Oui, madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, notre groupe partage également l'opinion que la salle de l'Hôtel de Ville est la plus adéquate à tous points de vue, surtout d'un point de vue pratique, mais aussi d'un point de vue symbolique, c'est la salle qui manifestement, convient ; le problème d'accès des handicapés peut très bien être résolu, on peut effectivement les faire venir ici, à l'intérieur de l'enceinte, en prenant quelques mesures d'adaptation. Donc je pense que, vraiment, les objections qui ont été faites ne sont pas pertinentes. Je pense aussi que dans le règlement, on devrait se ménager la possibilité, le cas échéant, de décider de siéger ailleurs. C'est des choses qui se font, par exemple, au niveau fédéral, donc le cas échéant, on peut décider de cas en cas, de siéger dans un autre emplacement pour des raisons qui seraient justement des raisons symboliques, politiques, c'est quelque chose qui pourrait tout-à-fait se faire. Ceci dit, je pense qu'il est imprudent, effectivement, de remettre cette question ou la décision sur cette question dans les mains du bureau du Grand Conseil. Quand j'ai assisté à une des réunions du comité des mieux élus, j'ai entendu un des représentants du Conseil d'Etat nous dire qu'il estimait que c'était le Conseil d'Etat qui était en quelque sorte maître de la décision pour l'affectation de cette salle. Donc, la démarche que vous avez suggérée, Madame la Présidente, ne me semble pas adéquate ; je ne pense pas que ce soit au bureau du Grand Conseil qu'il faut le faire, il faudrait peut être le faire simultanément au Grand Conseil et au Conseil d'Etat, ensuite, ces deux pouvoirs se concerteront sur la question. Maintenant, notre

groupe voulait faire aussi la proposition de renoncer à une cérémonie officielle d'ouverture à la cathédrale, je ne sais pas si je dois déposer cette demande maintenant

La Présidente. Ce n'est pas ce point-là à l'ordre du jour.

M. Nils de Dardel, SolidaritéS. Alors vous me direz, à quel moment je dois développer ce point.

La Présidente. Merci, pour le groupe Radical, je passe la parole à Pierre Kunz.

M. Pierre Kunz, Radical ouverture. Merci Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les députés, les radicaux n'ont peur, ni des fantômes, ni de la poussière, ni du poids du passé, ils se sentent absolument libres d'esprit et absolument pas contraints par cette atmosphère qui, semble-t-il, fait peur à beaucoup de monde ; nous travaillerons ici, en tout cas, c'est la proposition que nous faisons à cette assemblée, de rester ici, pour nos séances plénières ; nous travaillerons ici en toute simplicité, en toute objectivité, en toute liberté. S'agissant, par contre, de l'idée de travailler dans d'autres lieux, les Radicaux sont de l'avis émis par Monsieur Dimier, que les commissions pourront se déplacer, pas toutes les semaines mais à un rythme annuel, par exemple, dans les communes, dans d'autres établissements pour être plus proches de la population. Dernier point, il nous paraît vraiment étonnant que nous devions demander au Bureau du Grand Conseil l'autorisation de siéger dans cette salle qui est la salle de l'Hôtel de Ville, pour nous, et pas autre chose. Bon, d'accord, nous sommes prêts, par politesse, à leur demander, à nos amis du Bureau du Grand Conseil, si les jours pour siéger qui auront été déterminés par le bureau provisoire, ou plutôt par la Commission du Règlement, correspondent aux impératifs du Grand Conseil et du Conseil Municipal, mais cela s'arrête là.

La Présidente. Je vous remercie, pour le groupe g[e]l'avance, je donne la parole à Michel Chevrolet.

M. Michel Chevrolet, g[e]l'avance. Madame la Présidente, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, chers collègues, effectivement, c'est une question qui peut sembler un peu futile de savoir où nous allons siéger. La meilleure solution est effectivement, comme l'ont dit mes préopinants, René Koechlin, Christian Grobet et Pierre Kunz, de siéger tout simplement ici. Il faut savoir aussi qu'il y a un côté très pratique – peut-être que vous avez remarqué – autour de vous, il y a un certain nombre de caméras de télévision. Or, il est impossible de rendre la télévision locale itinérante. Si nous décidions de rendre nos débats publics, il serait impossible de les rendre publics auprès des téléspectateurs qui ne sont pas assis ici autour de ces bancs. Comme l'a signalé le Président du Grand Conseil, cette aventure pédagogique, nous l'avons aussi, en ce qui nous concerne, avec le public genevois et les téléspectateurs; j'ai d'ores et déjà entendu que certains députés au Grand Conseil souhaitent que nous ne siégions pas ici, que certaines interventions et interpellations seront faites au Grand Conseil de la part de nos amis élus au Parlement. Je pense que ce serait assez peu délicat de leur part, c'est pour cela que je pense que nous devrions effectivement, tout simplement, faire une proposition en collaboration avec nos amis députés au Grand Conseil, afin qu'ils puissent, ou l'Etat de Genève, nous prêter cette salle. Merci Madame la Présidente.

La Présidente. Je vous remercie. Pour le groupe UDC, je passe la parole à Soli Pardo.

M. Soli Pardo, UDC Genève. Je vous remercie, Madame le Président, chers collègues. Je me rallie à ce qui a été dit par mes collègues qui insistent à juste titre pour que cette salle soit la salle de nos débats ordinaires. Cette salle est certainement, sur le plan technique, et sur le plan symbolique et également pour des raisons financières, la plus appropriée pour accueillir nos débats. Je ne vois pas non plus alors l'intérêt de transformer notre assemblée en assemblée nomade. Le nomadisme a ses vertus, mais se déplacer en marge du canton, voire en France voisine, n'aura pour effet que de dégager du CO2 inutilement, alors que nous disposons d'une salle magnifique dans le centre ville. Quant aux rapports que nous devons entretenir avec le Grand Conseil, et son bureau, je dirais que cette salle fait partie du patrimoine immobilier de l'Etat, donc du peuple genevois, qu'elle est gérée par le Conseil d'Etat, et plus précisément, par un

département du Conseil d'Etat. Il nous appartient peut-être, par courtoisie, d'informer et d'aviser nos amis du Grand Conseil que nous utiliserons cette salle et de s'entendre avec eux, dans une ambiance de pure courtoisie, sur son emploi et son horaire, mais nous n'avons pas à demander l'autorisation de siéger au bureau du Grand Conseil, ni au Grand Conseil lui-même, à mon avis, parce qu'ils n'en sont pas les gardiens, ils n'en sont pas les gérants; cette salle, je le répète, doit être utilisée par nous en s'adressant aux autorités compétentes pour gérer les biens immobiliers de l'Etat. Je vous remercie Madame le Président.

La Présidente. Je vous remercie. Pour le groupe PDC je passe la parole à Béatrice Gisiger?

Mme Béatrice Gisiger, PDC. Merci Madame la Présidente. Toutes les interventions qui ont été faites tout à l'heure relèvent, pour certaines, d'un bon sens tout à fait pragmatique qui nous va très bien; je voudrais dire que par rapport à cet ordre du jour qui demande donc le lieu des séances plénières, - nous cantonnerons à cet aspect des choses maintenant – ce lieu doit être rassembleur ; le lieu peut-être, pour certains, et doit être pour d'autres symbolique, troisièmement, comme dit par mes préopinants, il y a aussi la question budgétaire. Donc, je pense que ce lieu est hautement symbolique pour les Genevois, je pense qu'il est rassembleur pour nous tous et je pense que dans la suite des points de l'ordre du jour, le budget viendra à point nommé pour que nous nous penchions sur les problématiques issues du fait que nous ne siégerions pas dans cette salle.

La Présidente. Je vous remercie, j'ai pris bonne note de toutes les interventions. Au vu de ce qui a été dit, si nous souhaitons siéger ici, d'après les informations reçues, nous devons en faire la demande spécifique à une personne compétente ou à une autorité compétente. Je vous prierais donc d'accepter de renvoyer cette question au bureau provisoire, à savoir la demande formelle à la personne à qui il faut la faire. Le bureau provisoire sera donc chargé de contacter les services compétents afin de siéger ici si vous le décidez.

Je vous propose de voter sur les points [.....]

Brouhaha

La Présidente. S'il vous plaît, je souhaiterais faire voter ma proposition, énoncée en début du point, à savoir voter sur le principe de siéger ici ou non, et si le résultat est oui, dans ce cas, d'adresser le mandat au bureau provisoire de faire les démarches nécessaires. Merci. Bien, votons.

Brouhaha

La Présidente. Je commence par la première proposition, je prendrai la deuxième proposition ensuite.

Au vu de ce qui a été dit, qui accepte de siéger dans ces lieux ? Veuillez lever la main. Qui refuse la proposition? Qui s'abstient? Je vous remercie, une majorité évidente accepte cette proposition.

La Présidente. Votons maintenant sur la question de donner mandat au bureau provisoire de traiter ce point, à savoir de demander l'accès à cette salle. Qui souhaite donner mandat au bureau provisoire de faire les démarches en vue de l'accès à cette salle? Veuillez lever la main. Je vous remercie. Qui refuse ce mandat ? Qui s'abstient ?

La Présidente. Dans la mesure où le souhait a été exprimé par différents groupes que nous traitons la question de l'accès aux personnes à mobilité réduite, je vous propose aussi de renvoyer cette question au bureau provisoire où chacun des groupes pourra s'exprimer à nouveau et où nous aurons plus d'éléments en notre connaissance pour statuer. Je vous prie donc de donner mandat au bureau provisoire de régler cette question. Qui accepte? Qui refuse? Qui s'abstient ? Majorité évidente, je vous remercie.

La Présidente. Le point 9 de l'ordre du jour est donc clos. Je passe à la proposition de serment pour la cérémonie officielle, point 10 de notre ordre du jour. Le comité des premiers élus a rédigé une proposition de décision concernant le serment de la cérémonie officielle que nous projetons en janvier. Je vais procéder à la lecture de cette proposition de décision qui vous a également été distribuée avec l'ordre du jour.

Projet de décision de l'Assemblée constituante concernant le serment.

Vu l'article 5, alinéa 2 de la loi constitutionnelle du 24 février 2008, complétant la Constitution de la République et Canton de Genève, l'Assemblée Constituante décide:

Lors de la cérémonie inaugurale de l'Assemblée Constituante, les membres de l'Assemblée sont invités à prononcer une promesse d'engagement solennel. Après avoir demandé à l'Assemblée de se lever, la Présidente de séance lit la formule d'engagement, puis, à l'appel de son nom, chaque membre de l'Assemblée répond: « je le jure », ou « je le promets », ou « je m'y engage ». La promesse d'engagement a la teneur suivante:

Pour l'avenir de la République et Canton de Genève et pour le bien-être de sa population, je m'engage,

- à exercer ma fonction sans jamais perdre de vue qu'elle est une délégation de l'autorité suprême du peuple, dans le respect du droit, et en ayant pour seul guide les intérêts de la République, ainsi que la sauvegarde des libertés et des droits fondamentaux,*
- à me vouer avec diligence à la mission d'élaborer un projet de nouvelle Constitution dans le délai prévu par la loi.*
- à respecter le règlement de l'Assemblée Constituante,*
- à être à l'écoute des autres et à travailler en tout temps dans le respect mutuel.*

Un groupe souhaite-t-il prendre la parole à ce sujet ? Tel ne semble pas être le cas. Je vous remercie de bien vouloir voter sur ce projet de proposition de serment. Les personnes en faveur de cette proposition sont priées de lever la main. Les personnes qui y sont opposées ? Les personnes qui s'abstiennent? Je vous remercie, nette majorité moins 1 abstention.

La Présidente. Lors de notre cérémonie de janvier, nous prêterons donc serment sur le texte contenu entre crochets dans le document qui vous a été distribué.

La Présidente. Je passe maintenant au point 11 de notre ordre du jour : délégation au bureau provisoire, de l'organisation de la cérémonie officielle marquant l'ouverture des travaux de la Constituante. Le comité des premiers élus a discuté de différents points concernant cette cérémonie officielle. Nous souhaiterions que le bureau provisoire se prononce sur le lieu de cette prestation de serment, cérémonie officielle, sur sa date et sur son déroulement précis. Je souhaiterais donc faire voter un renvoi au bureau provisoire sur tous ces points. Il me faut votre approbation formelle. Est-ce qu'un groupe souhaite s'exprimer à ce sujet ? Pour le groupe SolidaritéS, je passe la parole à Nils de Dardel

M. Nils de Dardel, SolidaritéS. Oui, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, notre groupe est défavorable à ce que la cérémonie d'inauguration, en quelque sorte, se fasse à la cathédrale. C'est une idée qui a été plus ou moins adoptée par le comité des mieux élus ; nous ne contestons pas que les mieux élus sont certainement des gens très avisés et pleins de sagesse, mais nous sommes quand même un petit peu perplexes, parce que, disons que ce comité s'est occupé de beaucoup de choses qui sont très formelles ; les discussions ont été assez longues, une quantité d'énergie et de temps considérable a consacré à des questions en définitive assez peu importantes, et je le répète très formelles. En ce qui concerne la cathédrale, c'est vrai, c'est une tradition de faire ces cérémonies inaugurales pour le Conseil d'Etat, pour le Grand Conseil (*voix s'élevant contre cette affirmation*) – non, pas pour le Grand Conseil mais pour le pouvoir judiciaire – à la cathédrale, mais nous estimons que c'est une mauvaise tradition. Le principe de laïcité, que, je crois, nous reconnaissons en définitive tous, montre que cet usage ne doit pas être repris par notre Constituante, c'est même un peu un mauvais exemple du point de vue de la symbolique et

du point de vue des idées fondamentales que nous devons défendre. Donc, notre groupe insiste pour que, s'il y a vraiment besoin d'une cérémonie majestueuse au départ, cela ne se fasse pas à St-Pierre.

La Présidente. Je vous remercie. Pour votre information, M. de Dardel, je vais justement voter une proposition qui renvoie au bureau provisoire le choix du lieu. Donc, rien n'a été décidé pour le moment concernant le lieu de cette cérémonie. M. Koechlin, du groupe Libéraux & Indépendants, a demandé la parole.

M. Koechlin, Libéraux & Indépendants. Oui, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, je partage ce qui vient d'être dit par M. Nils de Dardel. Le Conseil d'Etat prête serment à la cathédrale, mais le Conseil d'Etat seul prête serment à la cathédrale ; le Grand Conseil, lui, prête serment dans cette salle. Je ne vois pas pourquoi notre Assemblée ne pourrait pas, elle aussi, prêter serment dans cette salle. La prestation de serment du Conseil d'Etat est une cérémonie qui appelle la présence de beaucoup de citoyens et il est impossible, pratiquement, qu'elle ait lieu ici ; alors, on l'organise à la cathédrale à cause du nombre de personnes qui y assistent. Mais pour la prestation de notre Assemblée, je crois que l'on peut rester plus modeste dans nos ambitions et admettre de façon tout à fait pratique que nous prêtons serment dans cette salle, comme le Grand Conseil.

La Présidente. Je vous remercie, le bureau provisoire a pris bonne note de ce que vous avez énoncé. Je vous propose, s'il n'y a plus de groupe qui souhaite prendre la parole, de voter sur ce point, à savoir la délégation, au bureau provisoire, de l'organisation de la cérémonie officielle marquant l'ouverture des travaux de la Constituante, notamment de régler les points du lieu, de la date et de son déroulement. Qui accepte cette délégation au bureau provisoire lève la main ? .Qui la refuse? Qui s'abstient? Je vous remercie, unanimité

La Présidente. Nous pouvons maintenant passer au point 12 de notre ordre du jour : délégation au bureau provisoire de l'ensemble de la procédure d'engagement d'un secrétariat général. L'article 6 de la loi 9666 que vous avez également trouvée sur vos pupitres indique que l'Assemblée constituante dispose d'un secrétariat général. La phase préparatoire que nous venons de vivre sans secrétariat général nous a montré combien il est important qu'un secrétariat général soit formé au plus vite. Le comité des premiers élus vous propose donc de lancer rapidement les procédures en vue de l'engagement d'un secrétariat général. Un groupe souhaite-t-il prendre la parole sur ce point ? Cela ne semble pas être le cas. Je vous propose donc de voter la délégation au bureau provisoire du lancement de la procédure d'engagement d'un secrétariat général. Qui accepte? Très bien. Qui refuse ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

La Présidente. Nous pouvons passer maintenant au dernier point de notre ordre du jour, le point 13 : délai pour la remise des points à l'ordre du jour de la deuxième séance. Je vous propose de fixer un délai au plus tard deux semaines avant la date fixée ultérieurement par le bureau provisoire pour la remise des points à l'ordre du jour de la seconde séance. Un groupe souhaite-t-il prendre la parole à ce sujet ? Personne. Qui souhaite accepter ce délai de deux semaines pour la remise des points à l'ordre du jour de la deuxième séance ? Qui refuse? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

La Présidente. Nous voilà donc arrivés au terme de notre ordre du jour. Beaucoup d'effort combinés et coordonnés ont permis la tenue de cette séance d'installation. Je tiens à adresser mes plus sincères remerciements au comité des premiers élus, avec qui travailler a été un réel plaisir, à Monsieur Moutinot, Président du Conseil d'Etat et à Madame Borowski, Secrétaire adjointe au Département des institutions, au service du Grand Conseil ainsi qu'au bureau du Grand Conseil qui a décidé la gratuité des prestations liées à cette première séance et, sur un point plus personnel, dans l'accomplissement de ma tâche de Présidente, je souhaite remercier le groupe Verts et associatifs, le secrétariat du parti ainsi que mes amis et ma famille qui m'ont toujours soutenue. Je suis très heureuse de voir que les débats se sont bien déroulés jusqu'à présent, que nous avons pu mettre en place quelques bases qui vont nous permettre de nous doter d'une structure de fonctionnement, notamment, via la commission de rédaction du

règlement. Je vous remercie toutes et tous pour votre présence et vous convie, ainsi que le public à la tribune, les représentants des médias, au verre de l'amitié qui sera offert dans la salle des Pas-Perdus.

Applaudissements

La Présidente. Deux personnes ont souhaité s'exprimer, je vous propose de les écouter. Je passe d'abord la parole à Jacques-Simon Eggly, groupe Libéraux & Indépendants

M. Jacques-Simon Eggly, Libéraux & Indépendants. Madame la Présidente, au nom des premiers élus, j'aimerais dire ma satisfaction, dès le début lors des séances, de voir la manière dont vous avez présidé et je crois pouvoir vous rendre hommage, cela a vraiment été formidable et vous avez donné d'entrée le ton et le style aux travaux de la Constituante. J'ai une petite question après cet hommage, je crois que la commission de rédaction du règlement sait déjà quand elle va se réunir. Je pense que le bureau provisoire va devoir, comme le suggérait Christian Grobet, si ce n'est aujourd'hui, du moins très vite, se réunir. Mais j'aimerais surtout rendre hommage ici, lors de cette première séance, à la manière dont vous avez présidé, en vous engageant énormément

Applaudissements nourris.

La Présidente. Je vous remercie. Je répondrai sur le point des rendez-vous mais je passe d'abord la parole à M. Soli Pardo, Groupe UDC, Genève.

M. Soli Pardo, UDC Genève. Je vous remercie Madame le Président. Je voulais faire la même chose que M. Eggly qui m'a précédé. N'ayant pas son talent et son verbe, je persiste dans l'hommage qu'il vous a donné et je relève que les travaux de ce comité des mieux élus ont été remarquables et remarquablement efficaces, grâce à tout ce que vous avez fait, au temps que vous avez passé et pour arbitrer des personnes qui ne sont pas toujours faciles. Je vous remercie.

Applaudissements

La Présidente. Il y a encore une personne qui a demandé la parole, à savoir M. Grobet et je donnerai ensuite des informations sur les dates des séances du Bureau provisoire et de la commission de rédaction du règlement. Je passe la parole à M. Grobet.

M. Grobet, AVIVO. Je voulais juste demander que ces deux dates soient fixées avant qu'on quitte la séance. Je rappelle que M. Moutinot, très gentiment, a mis à disposition la salle de réunion au 4^{ème} étage du Département des institutions où ces deux commissions pourront siéger.

La Présidente. Tout à fait. En ce qui concerne la prochaine réunion du bureau provisoire, elle a été agendée ce lundi, le 24 novembre de 15h00 à 17h00 ; le lieu sera transmis ultérieurement. En ce qui concerne la commission de rédaction du règlement, étant donné qu'elle n'a pas de présidence ou de personne qui mène les débats pour le moment, aucune date aucune date n'a été fixée. Je vous suggère d'envoyer un message aux 11 personnes qui composent la commission de rédaction du règlement afin de trouver une date de réunion. Si cela convient à tous les membres de la commission, nous réglerons cela ainsi. Je vous remercie. Je vous souhaite une très bonne soirée

La séance est levée à 19h00.